

Michel DORTEL-CLAUDOT, sj, 1971, Ed. Le Centurion  
« ETAT de VIE et RÔLE DU PRETRE »

## A / Les fondements du sacerdoce

### *Origine du clergé*

Initialement il était l'adjoint de l'évêque sans droit de prêcher, mais plus chargé de la formation des catéchumènes. Il était appelé dans sa communauté en fonction de sa foi, et pouvait continuer d'exercer son métier d'origine.

L'appel à l'ordination n'avait lieu qu'en cas de nécessité pastorale, et un ordinand était toujours attaché à une tâche/église spécifique.

L'ordination proprement dite n'avait lieu qu'en fonction du besoin de célébration de l'Eucharistie.

### *Statut du prêtre*

Il ne s'agissait que d'hommes mûrs (35 ans) et le plus souvent mariés.

Financièrement, l'évêque a pour obligation de subvenir aux besoins de ses troupes quand celles-ci ne disposent pas de leurs propres revenus (travail manuel de préférence ou rentes).

Petit à petit des règles strictes se sont mises en place pour écarter certaines professions.

### *Vêtements*

Jusqu'au XIV<sup>ème</sup> siècle, le vêtement était celui du peuple du moment (avec recommandations de simplicité et d'éviter les vêtements trop criards).

## B / Les dérives

### *Statut du prêtre*

Dès le II/III<sup>ème</sup> siècle, il existe toute une hiérarchie dans l'église : portier, exorciste, lecteur, acolyte, sous-diacre, diacre, prêtre, évêque.

L'augmentation du nombre de prêtres a été initiée sous l'influence des monastères.

Puis le système économique avec les « bénéfices ecclésiastiques » a attiré car source de revenu. Le concile de Latran de 1179 tente de mettre un frein à la prolifération de prêtres et aux ordinations que rien n'oblige.

La règle du célibat ne s'est imposée que vers l'an 1000 ; bien qu'à partir du V<sup>ème</sup> siècle, les conditions des postulants (hommes déjà mariés) vont devenir de + en + encadrées.

### *Vêtements*

Quand la mode passa d'un vêtement long à un vêtement court sous Philippe de Valois, le peuple suivit cette mode alors que la cour et le clergé restaient fidèle au vêtement long (et la soutane était indistinctement un habit masculin ou féminin).

Lorsqu'au XV<sup>ème</sup> siècle, la cour adopta le vêtement court, le clergé resta seul dans le camp des robes longues.

## C / L'avenir

L'ouvrage ne l'aborde pas.